

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18149 - 71ÈME ANNÉE

L'étude sur l'autonomie des jeunes rappelle l'ampleur des inégalités

La jeunesse mérite mieux que ce système injuste

L'INSEE vient de publier une étude qui révèle un nouvel indicateur de la crise à La Réunion. Moins de 25 % des moins de 30 ans vivent dans leur propre logement et ont un travail. 60 % n'ont pas de travail. Voici un sujet qui doit être dans les débats organisés par les médias dans la perspective du scrutin des régionales. Faute de quoi, les jeunes trouveront sans doute un autre moyen que les élections pour s'exprimer, ils l'ont déjà montré par le passé.



Des centaines de jeunes attendent des heures sous le soleil pour passer un entretien avec quelques patrons susceptibles d'embaucher, c'était lors d'un carrefour pour l'emploi organisé l'an dernier à Saint-Paul.

L'INSEE a dévoilé jeudi le résultat d'une étude sur l'autonomie des Réunionnais de moins de 30 ans. Elle révèle d'importantes inégalités et une grande précarité.

Les critères retenus sont « le fait de vivre dans son propre logement et d'avoir un emploi ». Seulement 24 % des moins de 30 ans répondent à cette définition. Un lien peut être

fait entre niveau de diplôme, emploi et autonomie. Selon les données extraites du recensement de 2011, seulement 21 % des jeunes sans diplôme avaient un travail, et 10 %

1 Les jeunes diplômés du supérieur sont deux fois plus souvent autonomes

Part des jeunes qui ont leur propre logement et un emploi selon le sexe et le niveau de diplôme

	Ont un logement	Ont un emploi (en %)	Sont autonomes	Sont autonomes (en nombre)
Hommes Réunion	34	44	22	11 600
Sans diplôme	23	27	10	2 100
CAP, BEP, BAC	36	49	23	6 000
Diplôme du supérieur	58	77	51	3 500
Femmes Réunion	64	37	26	14 100
Sans diplôme	62	14	9	1 500
CAP, BEP, BAC	61	35	23	6 000
Diplôme du supérieur	73	74	58	6 600
Ensemble Réunion	49	40	24	25 700
Sans diplôme	41	21	10	3 700
CAP, BEP, BAC	48	42	23	1 200
Diplôme du supérieur	68	75	55	10 000
Ensemble France métropolitaine	65	70	51	-

Champ : jeunes âgés de 16 à 29 ans ayant quitté le système scolaire.

Lecture : 34 % des jeunes hommes ont leur propre logement et 44 % sont en emploi. Au total, 22 % des jeunes hommes sont autonomes (soit 11 600).

Source : Insee, Recensement de la population 2011.

également un logement. Chez les diplômés du supérieur, 75 % avaient un travail en 2011, et 55 % cumulaient avec un logement. C'est donc un rapport de 5 entre les non-diplômés et les jeunes qui ont fréquenté avec succès l'enseignement supérieur. Il est à noter que c'est le même rapport de 5 qui existe entre les revenus des 10 % les plus pauvres, et ceux des 10 % les plus riches à La Réunion. C'est donc une nouvelle illustration d'un système à bout de souffle. Il n'arrive pas à réduire les inégalités. Il les reproduit. Dès la sortie de l'école, cette injustice est donc clairement établie.

Des disparités

Entre les femmes et les hommes, de fortes disparités existent. Seulement 37 % des jeunes Réunionnaises ont droit à un travail, contre 44 % pour les hommes. Pour le logement, les données sont très nettement inversées. 64 % des Réunionnaises de moins de 30 ans ont leur propre logement, contre 34 % des jeunes Réunionnais. Chez les hommes, l'accès au logement est lié à l'emploi explique l'INSEE.

« Pour les jeunes hommes, la stabilité de l'emploi est le critère le plus décisif pour accéder à un logement. Les plus précaires sont contraints de rester chez leurs parents. Ainsi 57 % des jeunes hommes en contrat à durée indéterminée ont leur

propre logement contre seulement 39 % des jeunes en contrat à durée indéterminée et 28 % des jeunes en contrat précaire ».

Pour les jeunes femmes, la situation est différente.

« Même sans emploi, elles ont le plus souvent leur propre domicile que les hommes qui travaillent (60 % contre 49 %). Deux raisons contribuent à cet écart. D'une part, elles vivent deux fois plus souvent en couple avec un conjoint qui travaille (26 % contre 11 % des hommes), ce qui facilite l'accès à un logement indépendant. D'autre part, les femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s) peuvent bénéficier d'aides et accéder plus facilement à un logement. Entre 16 et 29 ans, 11 500 jeunes femmes sont mères de famille monoparentale, soit 13 % d'entre elles. Parmi ces jeunes mères célibataires, 86 % vivent dans un logement indépendant alors qu'elles ne sont que 20 % à travailler ».

Pour plus d'une jeune Réunionnaise sur dix, c'est donc une aide sociale qui donne des revenus suffisants pour quitter le domicile des parents. Cela montre que sans l'égalité sociale obtenue par le PCR, la situation serait encore plus difficile. Rappelons qu'il a fallu la démission de deux députés, Paul Vergès et Elie Hoarau, pour qu'enfin les Réunionnais aient droit dans les années 1990 à l'égalité sociale inscrite dans la loi du 19 mars 1946.

Le blocage

Ces différentes données illustrent bien un blocage. La pénurie d'emplois pèse en effet lourdement. Ces données datent de 2011. Depuis, le gouvernement arrivé au pouvoir en 2012 a mis en place des mesures pour faire reculer le chômage des jeunes. C'est ainsi qu'un employeur du secteur public ou une association peut embaucher un jeune en ne payant que 10 % du salaire net si c'est le SMIC, plus les cotisations sociales et patronales. Ce sont les emplois d'avenir. L'aide de l'État, 90 % du SMIC net, s'arrête au bout de trois ans. En 2014, 2.831 jeunes ont eu un travail grâce à ce type de contrat dans le secteur public et parapublic. Ils étaient 831 dans le secteur privé à avoir quitté le chômage par un emploi d'avenir, où la subvention de l'État se limite à 35 % d'un SMIC net.

Juste après l'élection présidentielle de 2017 se posera alors la question de l'intégration de ces jeunes. Le précédent des emplois jeunes rappelle que le gouvernement avait alors choisi d'arrêter son aide, ce qui a entraîné la mise au chômage progressive des milliers de jeunes qui avaient alors travaillé pendant 5 ans.

Pourquoi ne pas en débattre ?

C'est bien la preuve qu'une autre politique est nécessaire pour briser le cycle de la reproduction des inégalités. Cela impose donc d'autres mesures que le contrôle renforcé des chômeurs qui vise à manipuler les statistiques pour faire croire à une baisse du chômage.

Mais pour arriver à mettre en œuvre cette autre politique, un débat est nécessaire. D'ici six mois, une élection désignera le nouveau Conseil régional. Cette institution a la responsabilité de la planification économique. Elle a donc pour responsabilité de créer les conditions d'une activité économique créatrice d'emplois durables. Cela suppose des projets crédibles.

Il reste donc six mois aux médias pour corriger le tir et organiser des débats en lien avec les préoccupations de la population. Faute de quoi, les jeunes trouveront sans doute un autre moyen que les élections pour s'exprimer, ils l'ont déjà montré par le passé.

M.M.

Edito

L'ère du sondage ou bien tentative de déviation

La Réunion aura son lot de sondages d'opinion mensuelle. Dans un Département "socialement hors norme", c'est ce qu'on a trouvé de mieux pour abrutir les gens. On aurait pu croire que ce seraient les projets politiques et les propositions de sorties de crise qui méritaient l'attention des rédactions des médias, et créaient des débats afin d'éclairer les citoyens sur les enjeux et les responsabilités.

Hélas, aucun sondage sur les analyses, les thèmes de société et les échéances incontournables. Du coup, l'opinion ignore les positions des personnes médiatisées, ni sur la prochaine coupe des cannes et l'avenir de la filière, ni sur l'octroi de mer qui est remis en cause dans 5 ans, ni sur la diminution des émissions de CO₂, etc. Où sont les dizaines de milliers de logements, les dizaines de milliers d'emplois, etc Et, au bout, on appelle cela des élections "libres" alors que celles-ci sont, au contraire, encadrées par une chape de plomb.

Ceci est tellement vrai que lors du dernier passage de Paul Vergès à Réunion 1ere, il avait interrogé deux responsables médiatiques sur le nombre d'habitants à Madagascar, actuellement. L'un des rédacteurs s'est hasardé en annonçant 4-5 millions ; l'autre a préféré botté en touche. Les 2 avaient tort car sa population de Mada-

gascar se monte à 24 millions actuellement et va vers 50 millions dans une génération. Comment deux responsables politiques de leurs médias sont-il si peu instruits ? Ont-ils tiré les enseignements de leur ignorance ? Comment peuvent-ils maintenir la population dans cette ignorance ?

C'est bien comme ça que des populations cherchent, meurent et d'autres apparaissent.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Mesures votées à l'unanimité à l'Assemblée nationale

Les députés s'accordent contre le gaspillage alimentaire

L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité des mesures contre le gaspillage alimentaire, obligeant ainsi les supermarchés à ne plus jeter la nourriture, mais à en faire don aux associations caritatives, ou pour l'alimentation.



Photo Toniox

De plus, les grandes surfaces ont désormais l'interdiction d'apposer des dates de consommation plus tardives pour les produits alimentaires distribués en outre-mer, alors que ce sont les mêmes produits distribués en France hexagonale.

La javel proscrite

Les supermarchés et hypermarchés devront donc céder leurs marchandises à des associations caritatives, car « voir de l'eau de Javel déversée sur les poubelles des grandes surfaces avec des aliments consommables, ça scandalise », a souligné Guillaume Garot, à l'Agence France Presse.

D'ailleurs, les grandes surfaces vont devoir le gaspillage, à défaut, elles devront utiliser leurs invendus à travers des dons ou pour l'alimentation animale ou encore à des fins de compost pour l'agriculture. Les distributeurs de plus de 400 mètres carrés seront eux obligés de conclure une convention avec une association caritative, afin de faciliter les dons alimentaires. De plus, les produits sous marque de distributeur pourront également être donnés alors qu'ils sont détruits ac-

tuellement.

Ainsi, les grandes et moyennes surfaces ne pourront plus détruire les produits périmés, ou mal conservés et manipulés. « Cette pratique fréquente soustrait des aliments encore consommables à un don potentiel, ou toute valorisation en alimentation animale ou dans des circuits de méthanisation », a indiqué Guillaume Garot, dans « Le Monde ».

Quelles suites ?

Pour Jacques Creyssel, délégué général de la Fédération du Commerce et de la Distribution, « la loi se trompe à la fois de cible et de sujet, en visant la grande distribution, qui ne représente que 5 % du gaspillage alimentaire, et en créant de nouvelles formalités ».

Ce dernier affirme que les supermarchés sont « les premiers donateurs et plus de 4.500 magasins ont signé des conventions avec des associations humanitaires (...) Nous allons réunir en urgence les associations avec lesquelles nous travaillons pour examiner ensemble les conséquences de ces dispositions ».

Même position pour Michel-Edouard Leclerc, qui a indiqué que « c'est bien d'interdire, mais il faut organiser la collecte de l'autre côté. Le patron du groupe Leclerc préconise un plan d'aide aux associations pour qu'elles s'équipent en réfrigérateurs et en camions afin d'écouler les marchandises qui leur seront données.

SaiLin

Produits pas frais en Outremer

Dans son rapport, Hélène Vainqueur-Christophe a expliqué au nom de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, que « certains industriels hexagonaux ont mis en place un dispositif de double étiquetage en matière de date limite de consommation des produits périssables » dans les territoires ultramarins.

« Ainsi, alors que la quasi-totalité des yaourts se voient apposés la mention « à consommer jusqu'au... » assortie d'un délai de 30 jours lorsqu'ils sont commercialisés en France hexagonale, les mêmes produits, de même marque, se voient apposés une mention comportant un délai pouvant aller jusqu'à 55 jours lorsqu'ils sont distribués outremer » précise la députée.

Le consommateur ultra-marin « ne sait pas que le produit importé de métropole qu'il achète a pu être fabriqué il y a bien plus longtemps qu'un produit équivalent produit localement vendu avec une date limite de consommation identique », souligne Hélène Vainqueur-Christophe, qui ajoute « qu'il ignore que ce même produit distribué en France serait peut-être déjà retiré des rayons ».

La coopérative intégrale catalane, réponse à la crise et construction d'une autre société

Je suppose que, comme moi, vous n'êtes pas pour le capitalisme sauvage teinté de néocolonialisme qui maintient notre pays, La Réunion, dans une situation atypique de non-développement. Je pense que, comme moi, vous avez fait le constat que La Réunion est riche de potentialités mais que son décollage économique ne s'est pas fait jusqu'aujourd'hui. Alors, vous scrutez tous azimuts à la recherche d'un système économique adapté à notre situation sans que ce modèle ne vous apparaisse vraiment. C'est ainsi que le modèle catalan de coopérative intégrale, modèle récent, m'est apparu et que je propose aux lecteurs de Témoignages quelques informations sur ce modèle tout en sachant bien qu'il n'y a pas lieu de la calquer sur la réalité réunionnaise mais d'en tirer des sujets de réflexion.

Georges Gauvin

La Coopérative intégrale catalane (CIC) qui rassemble aujourd'hui plusieurs milliers de personnes constitue quelque chose d'extraordinaire et d'avant-gardiste, dans un pays « miné par ce qu'on appelle la crise », - mais dont la puissance économique est bien réelle. - de par sa nature, son expansion et son ampleur... Ceci explique que d'autres coopératives intégrales, en s'inspirant du modèle catalan, aient vu le jour dans plusieurs autres régions d'Espagne ou soient en voie de création, en France comme à Toulouse ou avec l'Éco-Réseau du Pays Nantais.

Un modèle né en 2009

La coopérative intégrale, est un outil au service de la construction d'une autre société : « une initiative de transition qui nous permet de construire un mode de vie ou ni les banques, ni l'État n'ont de prise ». Une structure régionale autogérée, initiée par le mouvement des Eco-Réseaux (EcoXarxès en catalan), qui regroupe en fait plusieurs coopératives : de consommation, d'habitation, de production, et d'autofinancement en réseau. Il s'agit d'une COOPÉRATIVE car c'est un projet qui pratique l'autogestion économique et politique, impliquant la participation égale de tous ses membres. Elle est INTÉGRALE, car elle regroupe tous les éléments de base d'une économie : la production, la consommation, le financement, sa propre monnaie...

Un fonctionnement en réseau

La coopérative intégrale catalane fonctionne en réseau : elle est en réalité un parapluie, qui rassemble une multiplicité d'autres coopératives avec nombre d'activités différentes), projets collectifs, entreprises et initiatives alternatives. Il y a les projets autonomes, à la base, puis les coopératives intégrales locales (à l'échelle d'un quartier, d'un village), puis, à « une échelle plus large, les réseaux d'autogestion bio-régionale (une commune, une vallée...). (...) Le niveau de la coopérative intégrale est avant tout un cadre de référence et de coordination où se créent des moyens collaboratifs et collectifs pour favoriser et connecter les processus locaux »

Un fonctionnement décentralisé.... Le mode d'organisation et de fonctionnement est donc décentralisé et chaque acteur est autonome. A tous les échelons (donc également dans les groupes de travail thématiques de la coopérative intégrale), les prises de décision se font en assemblée, ouvertes à tous (coopérateurs ou non : l'ouverture étant le « principe fondamental de l'assemblée » est-il coopératif).

La recherche du consensus

Dans chacune des assemblées, la prise de décision se fait par consentement (une décision est adoptée si personne ne s'y oppose), et non à la majorité des voix. Une technique de prise de décision collective particulière « Les décisions doivent se prendre de préférence au consensus, pour assurer le respect de la diversité des opinions, la cohésion du groupe et le développement optimal du processus ». En cas de blocage,

la proposition est modifiée jusqu'à obtenir le consentement de chacun, éliminant ainsi le phénomène des minorités et des majorités.

Le Robin des bois moderne

Il est à noter que l'une des personnes à l'origine de la coopérative intégrale catalane est un militant très connu pour la décroissance, Enric Duran, qui n'est autre que le fameux Robin des Bois moderne qui avait, pour dénoncer le système bancaire, réussi en 2008 à emprunter, en allant taper à la porte de toutes les banques, près d'un demi-million d'euros, sans que ces dernières ne vérifient rien. Il a par la suite reversé la totalité de ce l'argent aux mouvements sociaux et à des projets anticapitalistes et financé des journaux alternatifs.

NB Vous pouvez consulter les articles concernant la coopérative intégrale sur internet et en discuter entre camarades afin de bien vérifier qu'il s'agit ou non d'un système de libération qui se met en place et gagne actuellement l'Europe. L'après capitalisme en marche ? N'allons pas si vite mais sachons qu'il se présente actuellement des modes alternatifs de production, de répartition, d'échange et de financement et que nous pouvons nourrir notre réflexion de ces modèles écologiques, de proximité et de solidarité

Communiqué final du Conseil des ministres de la COI

Où sont les Réunionnais ?

Le 20 mai, le Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien s'est tenu à Antananarivo. La COI a diffusé un communiqué rappelant les décisions prises, sous le titre « 30e Conseil de la COI : le temps de l'action et des résultats ». Le 20 mai, le PCR tenait une conférence de presse pour avertir sur le recul de La Réunion dans cette organisation. Le nom de La Réunion n'avait pas été cité dans la déclaration finale du dernier sommet, et c'est une fonctionnaire venue de Paris qui parlait au nom des Réunionnais le 20 mai dernier à Madagascar. Le texte du communiqué final ci-après confirme l'analyse des communistes réunionnais. Il n'est pas question de La Réunion, sauf pour dire qu'elle sera le lieu du prochain conseil des ministres l'an prochain. Souhaitons qu'avec le départ de Didier Robert de la présidence de la Région, les Réunionnais puissent de nouveau avoir un élu du peuple qui parle en leur nom lors des rencontres de la COI.

« La création prochaine d'une alliance des compagnies aériennes de l'Indianocéanie, l'installation de centres à Madagascar et aux Seychelles dédiés à la sécurité maritime ou encore la création à Madagascar d'une unité de coordination des projets de sécurité alimentaire figurent parmi les principales décisions prises par le 30e Conseil de la Commission de l'océan Indien (COI). Résolument ancré dans une phase d'action qui porte déjà ses fruits, le Secrétariat général a soumis à l'examen de son Conseil des ministres plus de 40 sujets qui couvrent un large éventail de secteurs.

Connectivité

Le Conseil s'est félicité des avancées concrètes sur les fronts de la desserte aérienne et maritime et de la connectivité numérique. Il a salué en particulier l'annonce, pour le 18 juin, de la signature à Madagascar d'un accord historique créant une alliance des transporteurs aériens de l'Indianocéanie baptisée Alliance Vanille. Elle aura pour objectif d'améliorer concrètement la desserte aérienne inter-île. Concernant les questions maritime et numérique, le Conseil a pris bonne note des études en cours visant à élaborer des programmes régionaux d'infrastructures qui seront proposés à l'Union européenne pour financement sous le 11e Fonds européen de développement (FED).

Sécurité

Le Conseil a entériné l'installation, respectivement à Madagascar et aux Seychelles, d'un Centre de fusion de l'information maritime et d'un Centre de coordination opérationnelle de l'action de l'Etat en mer. Cette décision participe ainsi à la sécurisation des espaces maritimes de l'océan Indien occidental ainsi qu'à la mise en œuvre effective de la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine.

Les Etats ont également décidé de réactiver la coopération en matière de lutte contre la délinquance transnationale et le terrorisme. Une plateforme commune des services compétents de la région se réunira dans les prochains mois.

Sécurité alimentaire

Dans la continuité de la conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire en Indianocéanie de février 2015, le Conseil de la COI a avalisé la stratégie visant à traduire dans les faits le potentiel de Madagascar en tant que « grenier de l'océan Indien ». Il a notamment été décidé d'implanter une unité de contact et de coordination dans la Grande Ile en vue d'optimiser l'appui des bailleurs à cette stratégie.

Changement climatique

Le Conseil a approuvé une Déclaration commune Commission de l'océan Indien – Union européenne en vue de la Conférence Paris-Climat 2015 (COP 21). Celle-ci reflète la convergence de vues existante entre les pays de la COI et l'Union euro-

péenne dans la perspective de la création d'un nouveau cadre de régulation international en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également de réitérer la nécessité de parvenir à un accord prenant en compte les aspirations légitimes des Petits Etats insulaires en développement à l'industrialisation et au développement dans l'esprit des recommandations de la Conférence de Samoa de septembre 2014.

Stabilité politique

Le Conseil s'est félicité de la consolidation de la démocratie dans la région avec le retour de la normalité constitutionnelle à Madagascar.

Il a pris bonne note de l'intérêt de l'Union européenne à soutenir un programme régional « Paix et stabilité » sous le 11e FED permettant à la COI de remplir pleinement sa mission politique en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement continu des institutions démocratiques.

Partenaires

Le Conseil se félicite du partenariat solide et renouvelé avec l'Union européenne dans le cadre du 11e FED. Les ministres indiquent leur volonté d'approfondir cette relation en faveur du développement de l'Indianocéanie et de renforcer le rôle politique de l'organisation comme l'y invite l'Union européenne. Les membres du Conseil ont indiqué leur appréciation positive quant à la qualité des relations avec



Abdoukarim Mohamed, ministre des Relations extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores ; Claudine Ledoux, ambassadrice déléguée à la coopération dans l'océan Indien représentant le ministre des Affaires étrangères et du Développement international de la République française ; Jean-Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien ; Hery Rajaonarimampianina, président de la République de Madagascar ; Béatrice Atallah, ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar et présidente du Conseil de la Commission de l'océan Indien ; Etienne Sinatambou, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice ; Joël Morgan, ministre des Affaires étrangères et des Transports de la République des Seychelles.

l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial qui appuient la mise en œuvre de projets relevant de la protection des biens publics mondiaux. Ils encouragent le Secrétariat général à poursuivre ses efforts de consolidation et de diversification des partenariats avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les agences du Système des Nations unies.

Le représentant de l'Union européenne a souligné l'importance de la solidité de la structure organisationnelle de la COI et a invité les Etats membres à prendre progressivement le relais de l'Union européenne et d'autres bailleurs s'agissant de l'appui au fonctionnement de l'organisation.

Economie bleue / océanique

Le Conseil a souhaité marquer l'importance qu'il accorde à la question de l'économie bleue / océanique comme levier de développement durable. Il a approuvé la tenue d'une conférence régionale sur le sujet à La Réunion dans les prochains mois.

Présidence du Conseil

Madagascar a fait état de l'accord de la France pour le prolongement exceptionnel de son mandat à la présidence du Conseil de la COI qui s'étendra jusqu'en décembre 2015.

Il a été convenu que le prochain Conseil se tiendra en février 2016 à La Réunion.

ONUSIDA

En marge du Conseil, le Secrétaire général de la COI et la représentante de l'ONUSIDA pour la région de l'océan Indien ont signé un nouveau protocole d'accord visant à relancer leur coopération en faveur de la lutte contre le VIH-SIDA dans l'Indianoceanie. « Ce partenariat historique entre nos organisations peut mettre fin au VIH-Sida comme menace de santé publique d'ici 2020 », a indiqué la représentante de l'ONUSIDA en présence des membres du Conseil.

Représentation de haut niveau

Preuve de l'engagement de Madagascar dans la coopération régionale, le président de la République

Hery Rajaonarimampianina a procédé à l'ouverture officielle du 30e Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) le 20 mai 2015 à Antananarivo en présence des membres du gouvernement malgache, les représentants des pays membres de la COI, le corps diplomatique et les représentants des partenaires au développement et du secteur privé.

Le Conseil, présidé par Béatrice Atallah, ministre des Affaires étrangères de Madagascar, a réuni Abdoukarim Mohamed, ministre des Relations extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores, Etienne Sinatambou, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de Maurice, Joël Morgan, ministre des Affaires étrangères et des Transports des Seychelles, et Claudine Ledoux, ambassadrice déléguée à la coopération dans l'océan Indien représentant le ministre français des Affaires étrangères et du Développement international. »

Oté

Mi lèv lo rosh, mi trouv pa larzan !

Konm si pou mwìn néna i vé manz an goulipia, minm, i vé manz an voras sanm pou mwìn. Pou kèl rézon mi di sa ? Dopli kéktan mi wa, néna i bouz, i tyinbo pi an plas. Poukoué toudinkou tousala ralé-pousé, tousala lanboulkidi ? I prétan kan néna larzan an poundiak, lé touzour konm sa. Konm dan la mèr, kan néna pou manzé, néna touzour rokin. In pé i di konm sa, pou rézon, vik néna larzan pou zèt a la mèr i tonm byin, avan sa na dévir in pé dann nout posh. Zot la konpri ousa néna larzan pou zèt a la mèr ? Koman fé pou pran ?

Mi souvyin, tam ti minm kan nou té vé sorti in pé èk bann kamarad, kiswa pou alé la fèt, kiswa pou alé sinéma, sinonsa foutbal, ou minm ryink pou ashté in sorbé, té falé domann lo dwa alé Papa èk Momon é sirtou té falé domann a zot in moné , so moman la té in traka pou nou. Sak fwa té réponn a nou : larzan la pwin, zot lé konm sa minm zot, zot i krwa i sifi lèv lo rosh pou trouv larzan dosou, Alé rod in travay pou zot fé plito é sort dovan mwìn. Zot i wa in pé lo tablo.

Zordi mi wa konm si bann boug la rézyion èk bann transportèr i vé absoliman lèv lo rosh. Zot i krwa sé pou larzan ? Pou mwìn, Papa èk Momon lavé rézon, lé pa kan i lèv lo rosh i gingn larzan, la ba Madégaskar lo rosh i kout pa shèr sé kan i ariv isi lo pri lé sho, é zot i koné poukoué lé pli sho isi ? A koz i fo travèrs la mèr, dopli Madégaskar ziska la rényion é dopli la ba ziskisi, si tou lo trazé, néna bonpé Rokin. A mwìn, mwìn na bo lèv lo rosh, mi trouv pa larzan !

Justin

Kosa in shoz ? Dovine dovinaye !

Lo momon i di : « Alon monté ! », lo marmay i di : « Ni travèrse ! »
In n'ot manyèr : momon, papa i mont , zanfan i travèrs.

Na dé gran bar, épi in poigné pti bar rant lé dé bar. Dé lé vèrtikal, in pongné lé orizonta.

Moin mèm l'èshel !